INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le deuxième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois, débutant à 10:06 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant Ville de Delson

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

23-11-89 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté mais en reportant les items 7 et 8 à une séance ultérieure:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5/10/2023.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 octobre 2023.
5.- Embauche d'un Chargé de projet à la suite d'un appel de candidature.
6.- Adjudication du contrat pour le déneigement.
7.- Adoption du budget 2024.
8.- Adoption du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026.
9.- Présentation du rapport d'Aquatech de mois d'aout 2023.
10.- Varia
11. -Question du public.
12 -Levée de l'assemblée.

23-11-90 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 5 OCTOBRE 2023.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2023.

23-11-91 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 672,929.11 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 1,489,659.33 $ pour un montant total de 2,162,588.44 $.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

23-11-92
No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 octobre 2023, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

23-11-93

EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJETS SUITE A UN APPEL DE CANDIDATURE.

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie désire procéder à la création d'un poste de chargé de projet afin de procéder à la réfection de certains systèmes ainsi qu'à une expansion des installations de la station.

ATTENDU QUE la RAEBL a entrepris un processus de sélection suite à un appel de candidatures et que M. Luc Bruelle, ing. est le candidat retenu suite à ce processus qui incluait la participation de 2 DG des villes membres, et une 2e entrevue avec les ingénieurs des villes.

ATTENDU QUE l'employé sera sous la responsabilité du Directeur général .

Après délibération, il est unanimement proposé et résolu:

QUE le Conseil d'administration procède à l'embauche de M. Luc Bruelle, ing. à titre de Chargé de projet selon les termes et conditions mentionnés au contrat d'emploi à durée indéterminée.

QUE le tout est conditionnel à la satisfaction de l'examen de santé prescrit par la Régie.

QUE le Président et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, le contrat d'emploi pour le poste de chargé de projet.

23-11-94

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que des soumissions publiques ont été demandées sur invitation pour le déneigement des routes, trottoirs et stationnement de l'usine de traitement des eaux usées du bassin de Laprairie et que le 17 octobre 2023 la Régie a reçu les soumissions suivantes :

	1 an OPTION 1	3 ans OPTION 2
Entretien Vallée Verte inc.	34,262.55 $	104,857.11$
Exc. J-D. Deslippe Inc.	29,778,53 $	90,824.50$
Exc. J. Germain &Fils. Inc.	33,570.40$	100,711.20$

Le Conseil d'administration en prend connaissance et;

CONSIDRANT QUE l'option 2 de la soumission de la compagnie excavation J.-D. Deslippe Inc. au montant de 90,824.50 (taxes incluses) est la plus avantageuse pour la Régie

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

CONSIDÉRANT le rapport de la firme Aquatech Société de gestion de l'eau, en date du 17 octobre 2023;

POUR CES MOTIFS, après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai , appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde à la compagnie excavation J,-D. Deslippe Inc., 175 des Glaieuls, La Prairie, (Québec) J5R 3H9 le contrat pour le déneigement des routes et stationnements à l'usine d'épuration pour 36 mois et couvrant les saisons 2024,2025,2026 pour le prix de quatre-vingt dix mille huit cent vingt-quatre dollars et cinquante cents (90,824.50$), taxes incluses, le tout conformément aux plans, devis, soumission et directives émises par le directeur de l'usine d'assainissement des eaux usées du bassin de Laprairie.

23-11-95 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024.

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

23-11-96 PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024,2025,2026.

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

23-11-97 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS D'AOUT 2023.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation du mois d'août 2023 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

23-11-98 VARIA.

Aucun dossier

23-11-99 QUESTION DU PUBLIC.

Messieurs: Favreau, Caron et Vachon posent des questions sur des items d'actualités concernant la Régie.

23-11-100 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier